

---

---

# SCIENCES HISTORIQUES.



## RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

JEAN DE FERRIÈRES,

Seigneur de Maligny, vidame de Chartres.

(1530-1586.)

---

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Maligny était possédée par François de Ferrières, qui mourut vers 1543 (1).

La vie de ce gentilhomme est peu connue (2). On sait cepen-

(1) Il est cité comme vivant, dans un acte du 19 août 1541 ; Louise de Vendôme, sa femme, est qualifiée de veuve au mois de juin 1544.

(2) Le 29 avril 1525, des lettres-royaux furent accordées, qui déclarèrent incompetent le bailli de Saint-Florentin pour connaître en première instance des appels des prévôtés de Bennes, La Chapelle, Poinchy, Méré ; ces appels devaient être portés au bailliage de Maligny. Au mois de novembre 1527, François de Ferrières obtint du roi l'autorisation d'établir à Maligny un marché le mardi de chaque semaine, et trois foires par an les 17 janvier, 23 août et 30 novembre. (Voir Pièces justificatives, 1)

dant qu'il était un des « chevaliers » les plus adroits de son temps au maniement des armes. C'est à cette habileté qu'il fut redevable, s'il faut en croire Paradin, de son mariage avec la princesse Louise de Vendôme, sœur du vidame de Chartres (1).

Le seigneur de Maligny se trouvait donc l'oncle de François de Vendôme, prince de Chabannais, qui, de son côté, passait pour le prince le plus illustre, le plus riche et le plus vaillant de France (2). Il était ainsi allié, par la branche de Vendôme à la maison de Bourbon. Son frère, Louis, était abbé de Pontigny (1517-1525).

François de Ferrières laissa de sa femme plusieurs enfants.

(1) Voici dans quels termes Paradin (*Histoire de nostre temps*, liv. v) s'exprime sur le compte de François de Ferrières : « C'étoit un des plus » adroits et preux chevaliers qui ait manié les armes de son tems, et » tel est le jugement des princes et signeurs qui sont du mestier, qui » ont connu ledit signeur, iceluy pour retribucion de ses vertus et vail- » lance, merita espouser une tres sage princessè madame Loïse de » Vendôme. »

(2) Brantôme.

François de Vendôme descendait d'une branche puinée de la maison de Vendôme, issue, au XIII<sup>e</sup> siècle, de Pierre, comte de Vendôme, et de Gervaise de Mayenne. Le vidamat de Chartres était entré dans cette maison, au XIV<sup>e</sup> siècle, par le mariage de Robert de Vendôme, seigneur de La Chartre-sur-Loir, avec la fille et unique héritière des vidames de Chartres. La branche aînée s'était éteinte en la personne de Bouchard VII de Vendôme, mort sans postérité. « Il n'y avoit point en » France, dit Le Laboureur, de seigneur ny plus illustre, ny plus riche » ny plus vaillant que ce vidame de Chartres, prince de Chabannais, » seigneur de La Ferté-Arnault, depuis nommée *au Vidame*, à cause de » ses ancestres, de Lassay, de La Chartre, de Milly, de Pouzanges, de » Tissanges, de Confolens et d'autres grandes terres, chevalier de » l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes et colonel » général de l'infanterie françoise en Piémont. »

Parmi ceux-ci, le cadet, nommé Jean, a joué, dans les guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle, un rôle toujours très-actif et souvent fort important. Sa biographie n'a jamais été faite : il nous a semblé qu'il y avait là une lacune à combler, et qu'il ne serait pas sans intérêt de connaître les principaux événements de la vie d'un personnage qui, par sa famille, appartient aux pays qui forment actuellement le département de l'Yonne.

Jean de FERRIÈRES naquit vers 1530 (1). L'alliance de sa famille avec la maison de Bourbon lui valut l'honneur d'être élevé, avec le prince de Condé, chez le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens (2). A peine âgé de vingt ans, il suivit à l'ambassade de Rome le cardinal du Bellay et le seigneur d'Urfé. Il fut un des ordonnateurs des fêtes qui y furent données au mois de mars 1550, à l'occasion de la naissance de Louis, duc d'Orléans, fils de Henri II. Rabelais, qui accompagnait le cardinal du Bellay, a laissé de ces fêtes (3) une relation qui témoigne du luxe et de la magnificence du jeune Maligny. Deux ans plus tard, il se rendit à Metz (octobre 1552) avec la plus grande partie de la noblesse de France, qui, sous les ordres du duc de Guise, força Charles-Quint à lever le siège de cette ville. Il était au nombre « des » princes, seigneurs et gentilshommes qui y vindrent, selon » Bertrand de Salignac (4), pour leur plaisir. »

(1) Il était cousin-germain de Louis de Vendôme, vidame de Chartres, dont il hérita plus tard, et non son neveu, comme le dit M. de Pétigny. (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3<sup>e</sup> série, t. 1, p. 340.)

(2) La Place, p. 53-54.

(3) La sciomachie et festins faits à Rome, par M. François Rabelais.

(4) Le Siège de Metz, par Bertrand de Salignac; l'histoire de France, par Piguierre.

Il est de fait que ce dut être pour le seigneur de Maligny un véritable plaisir, puisqu'il consacra au métier des armes sa vie entière. Nous ne savons pas à quelle époque il quitta la religion catholique, mais, ce qui est certain, c'est que Ferrières-Maligny le cadet, comme l'appelle Castelnau, était un « gentilhomme huguenot très-brave et très-entreprenant (1). » Aussi, en 1560, il se trouva à la réunion des Protestants qui eut lieu à Nantes (1560, 1<sup>er</sup> février), sous la présidence de La Renaudie. Il fut décidé, dans cette assemblée, que cinq cents gentilshommes, choisis dans toutes les provinces, se rendraient, le 10 mars (2), à Blois où la cour résidait, pour se saisir du duc de Guise et du duc de Lorraine, son frère. Maligny, dont la seigneurie était située en Champagne, fut chargé de rassembler et de conduire les Protestants de la Champagne, de la Brie et de l'Ile de France; les contingents des autres provinces devaient être commandés par des chefs qui furent de même élus, ou tirés au sort, s'il faut en croire de Thou (3). La cour, qui avait eu connaissance de ce complot, s'était transportée de Blois à Amboise; La Renaudie fut instruit de ce changement de résidence, il n'en persista pas moins dans son projet, mais il crut nécessaire d'en modifier l'exécution, il convoqua les chefs, le 2 mars (4), à La Carrelière, à six lieues d'Amboise, chez un gentilhomme vendômois : le rendez-vous général y fut donné à Amboise, pour le 16 mars (5). Le seigneur de Maligny, dont on connaissait les

(1) Add. aux Mém. de Castelnau, liv. VII, ch. II.

(2) Régnier de la Planche; le 15 mars, selon de Thou.

(3) Régnier de la Planche, p. 133-134; — d'Aubigné, Hist. univ., liv. II, ch. XVII; de Thou, liv. XXIV, in-4°, III, p. 480.

(4) Régnier de la Planche, p. 166-167; 4 mars, selon de Thou.

(5) 17 mars, selon de Thou.

liens d'amitié et de parenté avec le prince de Condé, devait aller trouver ce prince qui était à Amboise avec la cour, et mener soixante gentilshommes d'élite, dont les chevaux seraient laissés dans les auberges des environs. Cette troupe, pour ne pas éveiller les soupçons et à cause de la difficulté qu'il y avait à trouver des logements, avait ordre de se tenir cachée dans les caves et les greniers de la ville. Un autre chef s'était chargé d'amener trente hommes et de les introduire dans le château même d'Amboise; le baron de Castelnau et le capitaine Mazères, à la tête des Gascons et des Béarnais, logés, dès la veille, avec La Renaudie, à Noizay, près d'Amboise, devaient le lendemain matin faire entrer leurs soldats un à un dans la ville. A midi, dès qu'un drapeau, signal convenu d'avance aurait été arboré au haut d'une des tours du château, La Renaudie se présenterait résolument devant les portes de la forteresse où seraient réunis les conjurés et, aidé de Maligny, il s'en rendrait maître pendant qu'une autre troupe s'assurerait de la personne des Guise et que le reste, caché jusqu'à ce moment dans la forêt, pénétrerait dans le château par une brèche qu'on devait y pratiquer du côté du parc (1). Cette conspiration, suivie du *tumulte d'Amboise*, échoua, et plusieurs chefs furent tués en combattant, ou arrêtés.

Maligny fut assez heureux et assez audacieux pour se retirer auprès du prince de Condé; il fut soupçonné d'être un des instigateurs de la conjuration, et les aveux des prisonniers furent tels que les soupçons élevés contre lui prirent beaucoup de gravité : on disait qu'il avait eu l'intention de tuer le duc de Guise et que le prince de Condé, qu'il avait informé de son projet, avait seul pu le détourner de cet assassinat. Instruit des bruits plus ou

(1) Régnier de la Planche, p. 166-167; d'Aubigné, liv. II, ch. XVII; de Thou, liv. XXIV, t. III, in-4°, p. 483-484.

moins fondés, dont il était l'objet, Maligny résolut de quitter immédiatement la cour, il se rendit à l'écurie du prince de Condé, et monta sur un cheval que lui fournit de Vaux, premier écuyer du prince, il prit la fuite. Dès que son départ fut connu, il ne fut douteux pour personne que de Vaux n'eût favorisé cette fuite : on savait que c'était à Maligny qu'il devait la faveur d'être entré dans la maison du prince (1). Le roi envoya alors La Trousse, prévôt de l'hôtel, au logis de Condé, pour y arrêter de Vaux. L'ordre fut exécuté, et l'écuyer fut incarcéré comme coupable d'avoir « baillé un cheval au jeune Maligny et y celui qui » évader et conduit jusques à cinq ou six lieues d'Amboise (2). »

Les Guise n'osaient pas encore accuser publiquement Condé d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise (3), mais ils ne cessaient de le décrier dans l'esprit de Catherine de Médicis. La faute qu'avait commise de Vaux fut un grief qu'ils ne manquèrent pas d'alléguer contre le prince. De Vaux, interrogé, disait, cependant, qu'il « avoit baillé le cheval audit de Maligny sans le

(1) La Place, p. 53 ; de Thou, liv. xxiv, t. III, p. 494.

(2) Régnier de la Planche, p. 232 ; — de Bèze, Hist. des Eglises réformées, I, p. 271. — Vatout, Résidences royales, château d'Amboise, p. 232, 246, 296 ; Rec. des choses mémorables, p. 89. — Une gravure du temps, mentionnée par Secousse, dans son édition des Mémoires de Condé (II, p. 655), représente la fuite de Maligny. Cette gravure est accompagnée de légendes relatives aux différentes scènes qui y sont reproduites. On y lit, sous le titre de *Briève exposition de la peinture ensuyvante que a esté semée en France, concernant le présent estat de la court*, ces mots, qui se rapportent au seigneur de Maligny : « Le baron » de Marigny (pour Maligny) qui practica l'esmotion et révolte d'Amboise, et voyant que la chose ne procedoit pas comme il l'avoit pourgecté, il s'en desveloppa et parla pour les autres ; et pourtant chevauche-il esperonné sur un papagay. »

(3) De Thou, liv. xxiv ; III, 494.

» sceu dudit sieur prince son maistre ; » mais les sentiments de Condé pour les prisonniers d'Amboise étaient connus, et lui-même, d'ailleurs, n'en faisait pas mystère; il tenait en effet des propos au moins imprudents dans les circonstances actuelles. Un jour qu'on exécutait quelques-uns des conjurés, « il ne se » pust tenir de dire, que c'estoit grande pitié de faire mourir de » si gens de bien, qui avoient fait service au roy et à la couronne, et qu'il seroit à craindre que les estrangers voyant les » capitaines françois si mal traités et meurtris, n'y fissent un » jour des entreprises aux despens de l'Estat. » Le roi intima alors au prince l'ordre de ne pas quitter sa cour, et il le fit observer de si près que Condé « n'osoit presque parler à personne. » On crut que Maligny avait pris la route du Maine, et le sieur de Vassay, chevalier de l'ordre, fut envoyé à sa poursuite, « mais il n'y peut rien faire (1). » Le fugitif, en effet, suivait une autre direction (2).

Le frère aîné de Maligny était aussi avec le prince de Condé, lors de l'entreprise d'Amboise; il craignit d'être compromis comme son frère; après la conférence de Chenonceaux, « il quitta la cour pour éviter la prison (3), » et il se réfugia auprès d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. François II, dans sa lettre, en date du 9 avril, adressée de Marmoutiers au roi de

(1) La Place, p. 53.

(2) Brantôme prétend que Maligny, après sa fuite, « s'en alla à » Genève dont plus n'en revint; car, en se baignant dans le lac, il se » noya parmy un sable mouvant. L'on courut après luy, mais il s'en » alla grand erre. » (Vie des Hommes illustres, ch. LXXX.) Maligny alla effectivement à Genève, mais il en revint, comme nous le verrons plus tard.

(3) De Thou, liv. xxiv, t. III, p. 496; Relat. des Ambassadeurs vénit., II, 681; — La Place, p. 54.

Navarre, pour lui mander le résultat de l'entreprise d'Amboise, ne lui dissimula pas la part qu'avait prise Maligny à la conjuration (1).

« Au demeurant, mon oncle, écrivait le roi de France, en ins-  
» truisant les procez de tous ces rebelles, il y a eu quelques uns  
» d'entre eux qui ont déposé devant les juges que mon cousin le  
» prince de Condé, vostre frère, estoit de la partie, et qu'il  
» avoit de longtemps sceu toute leur entreprise, leur ayant pro-  
» mis de présenter leur requeste quand ils me viendroyent  
» trouver. Et pour ce que je me doubtay incontinent que ou ces  
» bélistres-là disoyent telles choses, pensans prolonger leur vie,  
» ou bien que cela leur avoit esté donné à entendre par Malli-  
» gny qui n'est pas plus homme de bien qu'eux, ne me pouvant  
» entrer en l'entendement que mondit cousin me touchant de si  
» près comme il fait, m'ayant tant d'obligations comme il a, y  
» deust jamais avoir pensé : je ne failli incontinent à l'envoyer  
» quérir en ma chambre en la présence de la royne ma mère,  
» auquel je fei entendre ce que ces malheureux prisonniers  
» avoyent dit de luy : qui m'assura tant qu'il n'en estoit rien,  
» et me confirma si fort en l'opinion que Maligny et d'autres  
» ses compaignons luy avoyent presté ceste charité, pensans  
» soubz ce nom se prévalloir entre leurs troupes (2). »

Le prince de Condé résolut aussi de se rendre en Navarre; son départ fut « ingénieusement dressé, il ne le déclara qu'à peu de gens. » Feignant d'aller à la cour, il se fit précéder par ses équipages; mais, arrivé à Blois, au lieu de se diriger sur Chenonceaux, où était le roi, il prit par des chemins de traverse, la route de la Gascogne, rejoignit, à Poitiers,

(1) Rec. des choses mém., p. 92.

(2) Mém. de Condé, in-4°, t. 404.

Maligny l'ainé, qui y était venu au devant lui, et il gagna le Béarn (1).

L'édit de Romorantin (mai 1560) aurait pu inspirer quelque sécurité aux gentilshommes mécontents, dont la cour de Navarre était le rendez-vous, si l'on n'y avait pas connu en même temps l'alliance de la reine-mère avec la maison de Lorraine. Le duc de Guise avait dit à Catherine de Médicis qu'il avait « là » de 1,000 ou 1,200 gentilshommes signalez, et le serment de « leurs chefs, avec lesquels et les vieilles bandes venues du » Piémont et autres dont il s'asseuroit, il passeroit sur le » ventre à tous ses ennemis. » Ces propos n'étaient certainement pas de nature à inspirer de la confiance aux seigneurs protestants, auxquels le séjour de la cour de France paraissait dangereux. « Maligny l'ainé ne se pouvait persuader qu'il fust » ouy en ses iustifications, s'il alloit à la cour pour rendre raison » de ce qu'on lui demanderoit. Bien se tenoit-il net de l'entre- » prise d'Amboise (2). » C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il vint au devant du prince de Condé « pour lui donner courage » pendant que les autres gentilshommes protestants devaient parcourir « toutes les églises, faire entendre leur ruine » prochaine, si chacun ne pensoit à sa sauveté (3) : » Le prince de Condé, à son arrivée à Nérac, confirma les appréhensions qu'on y avait déjà et ne dissimula pas à son frère, le roi de Navarre, que « on ne demandoit que leur ruine entière et que par- » tant leur falloit de bonne heure penser à leur salut. En quoy » Maligny l'ainé eut belle matière pour les persuader, selon la » conclusion prise avec ses compagnons affliges (4). »

(1) Régnier de la Planché, p. 393-394 ; de Thou, t. III, p. 513.

(2) Id., p. 390.

(3) Id., p. 391.

(4) Id., p. 396.

Ce n'était pas seulement à la cour du roi de Navarre que se manifestait le mécontentement de la noblesse contre la maison de Lorrainé; le connétable de Montmorency s'était brouillé avec les Guise; un de ses fils, Gabriel de Montmorency-Montbron n'avait pas manqué d'en informer le vidame de Chartres, François de Vendôme, qui, lui aussi, ne supportait qu'impatiemment l'influence excessive des princes lorrains sur les affaires de l'Etat. Dans l'entretien qu'eurent ensemble ces deux mécontents, François de Vendôme récapitula les chefs d'accusation de la noblesse contre les Guise et signala notamment, comme griefs qui lui étaient personnels, les persécutions dirigées contre Antoine de Gramont, son beau-frère, et contre les Maligny. « Non contents, dit-il, de poursuivre le jeune Maligny qui m'est cousin » et l'un de mes héritiers présomptifs, les Guise tachent encore » d'y embrouiller l'ainé, qui est homme de bien et d'entendement. » Il finit par déclarer « qu'il ne falloit pas souffrir la » témérité des Guise; qu'il y avoit trop longtemps qu'ils abusoient de la bonté de nos rois et mettoient aux dernières » épreuves la patience de la noblesse (1). » Le vidame de Chartres était donc prêt à joindre les forces dont il pouvait disposer à celles des princes du sang et des gentilshommes protestants.

Maligny le jeune n'avait pas pris la route du Maine, comme on l'avait cru d'abord, mais bien celle de Lyon, en passant par Auxerre. Il échappa aux poursuites de Renaud de La Gaymarie, lieutenant des gardes du corps, qui fut envoyé sur ses traces. Maligny avait déjà quitté Auxerre (5 avril), lorsque La Gaymarie y arriva, avec l'ordre de l'appréhender au corps. Le lieutenant

(1) De Thou, liv. xxv, t. III, p. 506-507; La Place, p. 60; Bibl. de l'Ec. des Ch. 3<sup>e</sup> S. I, p. 333.

des gardes se borna donc à se saisir des gens et des équipages que Maligny avait laissés à Auxerre, à l'auberge de la Galère : deux serviteurs, son cuisinier et son valet de chambre furent arrêtés, ses cinq chevaux et ses bagages, peu considérables d'ailleurs, furent séquestrés. Le fugitif était accompagné de son beau-frère Jean de La Fin, seigneur de Beauvais, qui n'avait pas encore quitté Auxerre, lorsque La Gaymarie y arriva; c'est à lui que fut remise la garde des gens et objets saisis, après qu'on lui eut fait jurer de les restituer à la première réquisition (1). La reine, qui craignait de nouveaux troubles et qui pensait bien que Maligny ne manquerait pas d'y participer, fit venir à la cour Régnier de la Planche, un des confidents du duc de Montmorency, pour le sonder sur les projets du parti protestant; elle le reçut à Saint-Léger, dans la forêt de Montfort (juin). C'est en vain qu'elle lui fit remarquer qu'il ne devait rien cacher à la mère de son roi, et qu'elle lui enjoignit de venir en aide aux recherches que l'on faisait pour arrêter Maligny. — Je ne suis pas né de condition à faire le métier d'espion, répondit Régnier. Menacé de la prison, Régnier n'avoua pas davantage; il fut alors incarcéré. Au bout de quatre jours de détention, il fut relâché par ordre de la reine, mais sans avoir donné aucun renseignement (2).

Maligny arriva à Lyon sain et sauf; son projet était de mettre cette ville aux mains des Protestants, afin d'y établir un centre de résistance, qui pouvait devenir pour le roi de Navarre et le prince de Condé la base de leurs opérations. Les sympathies de Lyon pour la cause de la réforme lui étaient connues; c'était là qu'au mois de janvier de cette année, chez un individu nommé Pierre Terrasson, avait été résolue l'assemblée de Nantes, où la

(1) Voir Pièces justificatives, II.

(2) De Thou, liv. xxv, III, 514-518.

conjuraton d'Amboise fut formée. L'église réformée de Lyon avait fourni des hommes et des armes pour cette entreprise (1), dont l'insuccès n'attiédit en rien les sentiments des Protestants lyonnais, chez lesquels la proximité de Genève entretenait des ferments de mécontentement et d'opposition à l'autorité royale et à l'influence des Guise. Le premier soin de Maligny, en y arrivant, fut de rassembler, à l'auberge de la Pomme-Rouge, les Protestants de la ville et ceux qui, ayant pris part à la conjuration d'Amboise, avaient, comme lui, eu le bonheur de se sauver; il ranima leur courage, leur donna l'assurance que les gentilshommes, qui avaient exposé leur vie pour les délivrer du joug sous lequel ils pliaient, étaient prêts à recommencer et qu'il fallait penser en ce moment à se saisir de Lyon (2). Le gouvernement de la ville était confié alors à d'Achon, abbé de Savigny, neveu du maréchal de Saint-André, qui en était le gouverneur titulaire, mais qui était absent momentanément. L'abbé de Savigny, homme fort ordinaire, s'entendait peu aux choses de la guerre et s'occupait beaucoup plus de ses bénéfices que de son gouvernement. L'occasion semblait donc, en tous points, favorable aux mécontents (3).

Maligny alla ensuite à Genève, qui était en quelque sorte la capitale du protestantisme; Viret, Calvin, Théodore de Bèze s'y livraient avec ardeur à des prédications que suivait une multitude prodigieuse (4). Maligny n'inspira pas à Genève la même confiance qu'à Lyon. Les réfugiés français qui s'y trouvaient ne cru-

(1) La Popelinière, p. 108 v°.

(2) Arch. curieuses de l'Hist. de France, t. IV, p. 226-230.

(3) Régnier de la Planche.

(4) Sayous, Etudes littéraires sur les écrivains de la Réformation, I, 186.

rent pas qu'il fût possible de s'emparer de Lyon ; ils ne voulurent prendre aucun engagement avant d'y avoir envoyé Gilles le Gantier et Claude Gosset, pour s'informer des intentions de leurs coreligionnaires. Arrivés à Lyon, ces deux émissaires trouvèrent les habitants favorables aux projets de Maligny, et pendant ce temps-là, Calvin, de Bèze, Spifame, Pastoureau et tous les ministres protestants exhortèrent leurs adhérents à prendre part à cette entreprise. Satisfait du résultat de ce premier voyage, Maligny poussa jusqu'en Allemagne, mais rien ne prouve qu'il y ait fait de nombreuses recrues ; il rentra ensuite en France et se rendit en Provence (1), dont la noblesse, aussi bien que celle du Dauphiné, avait embrassé avec ardeur la cause de la réforme. Des prêches publics étaient établis à Valence et à Montélimar ; Monbrun luttait avec avantage contre La Motte-Gondrin à qui le gouvernement du Dauphiné venait d'être donné. Monbrun entraît en vainqueur dans le Comtat Venaissin, pendant que le légat du pape implorait le secours de La Motte-Gondrin ; mais les troupes dont celui-ci pouvait disposer étaient ébranlées par les offres de Maligny et de ses agents qui les enrôlaient clandestinement pour les faire marcher sur Lyon. Ne pouvant compter sur de pareils soldats, La Motte-Gondrin fit la paix avec Monbrun, et Maligny profita de cette trêve avec d'autant plus de succès que les allées et les venues des corps d'armée de Monbrun, de La Motte-Gondrin et du légat du pape donnaient toute facilité aux partisans de Maligny pour se rendre à Lyon : ils circulaient librement en armes sans attirer l'attention. Deux mille soldats partirent ainsi de la Provence et du Languedoc, à jours et heures réglés d'avance ; ils voyageaient par groupes de trois ou quatre et s'arrêtaient à des étapes déterminées. Pour éviter les soup-

(1) Régnier de la Planche, p. 570.

çons, ils feignaient de ne se pas connaître et ne portaient que l'épée et la dague (1). Les chefs de ces différentes bandes étaient le seigneur de Saint-Cire, le sieur de La Rivière, de Bourgogne, le sieur de Châteauneuf, de Provence, le sieur Belime, d'Auvergne, le sieur de Malcaut et les deux frères Péraut, du Vivarais. Soixante-dix logements avaient été disposés à Lyon et pouvaient contenir 1,200 soldats. Arrivés aux portes de la ville, ces soldats étaient reconnus, à des signes déterminés, par les conspirateurs de Lyon qui les conduisaient à leurs résidences respectives; plusieurs d'entre eux devaient loger dans les hôtelleries et les tavernes, comme de simples voyageurs. Le 4<sup>er</sup> septembre, le nombre des habitants sur lesquels les Protestants pouvaient compter, montait à 500; ils étaient pourvus d'armes. On attendait encore de Genève trois cents coreligionnaires, un corps de Provençaux et la cavalerie de France (2). Les conjurés avaient en leur pouvoir les clés des portes et poternes de la ville et ils entretenaient des intelligences avec la garde de l'une des tours; le quartier-général était le grand logis de Saint-Martin, situé dans la paroisse de Saint-Nizier, c'était là qu'était le magasin d'armes; tout avait été réglé d'avance, jusqu'au mot d'ordre : Christ et Capet.

Le jour de l'exécution venait d'être fixé au 5 septembre, quand Maligny reçut des dépêches du roi de Navarre qui lui enjoignait de ne pas donner suite au projet, alors en pleine voie d'exécution : Antoine de Bourbon motivait sa détermination sur les lettres qui lui étaient adressées par « quelque grand seigneur. » Ce grand seigneur était le connétable de Montmorency; il avait supplié le roi de Navarre de ne pas s'emparer des villes, afin de

(1) Régnier de la Planche, p. 491, 568, 570.

(2) Arch. cur., t. IV, p. 229.

n'être pas soupçonné de vouloir se faire proclamer roi de France, et il lui avait conseillé de tenir la campagne. Docile à ces conseils, le roi de Navarre n'avait pas hésité à transmettre à Maligny l'ordre de se rendre, lui et toutes ses troupes, à Limoges, pour y opérer sa jonction avec celles qu'il y amènerait lui-même. Après la lecture de ces dépêches, Maligny ne sut d'abord quel parti prendre, il doutait beaucoup de la bonté des raisons alléguées par le roi de Navarre et encore plus de la sincérité des conseils auxquels cédait ce prince, naturellement irrésolu. L'exécution des nouveaux ordres, d'ailleurs, présentait plus de difficultés et de dangers que l'entreprise elle-même. La plupart des chefs et de leurs adhérents étaient déjà dans Lyon ; chaque jour de nouveaux soldats y arrivaient. On ne pouvait reculer, sans crainte d'être découvert et arrêté : renvoyer tous ces conjurés en Provence et en Languedoc, c'était ou les mécontenter et en faire autant d'ennemis, ou compromettre leur sécurité, cernés qu'ils étaient par les troupes de La Motte-Gondrin ; gagner Limoges, il n'y fallait penser, le pays était occupé par les partisans des Guise ; les congédier comme ils étaient venus, c'est-à-dire isolément ou par troupes peu nombreuses, c'était encore une mesure impossible, ils n'auraient plus retrouvé les logements qu'on leur avait préparés à leur arrivée. Ils ne pouvaient s'en aller avec leurs armes ; et, désarmés, ils couraient le risque d'être tués sans pouvoir même se défendre. Maligny passa huit jours dans l'hésitation, et garda les lettres du roi de Navarre sans en donner communication à personne ; puis il se décida à envoyer aux bandes qui n'étaient pas encore à Lyon, l'ordre de rebrousser chemin, et il prit le parti de quitter lui-même la ville avec les Protestants, qui s'y étaient déjà introduits.

Comme il n'eût pas été prudent de partir avec armes et bagages, le 4 septembre, vers le soir, il fit cacher dans différents

maisons les armes qui avaient déjà été distribuées. Un portefaix qui avait été chargé de remettre des corselets dans une maison voisine de celle qu'habitait Maligny, alla le soir même en informer Proti, capitaine de la ville, qui fit part de suite au gouverneur de Lyon de la conspiration qu'il venait de découvrir. D'Achon savait déjà qu'un grand nombre d'étrangers suspects étaient dans la ville et y avaient fait de nombreux achats d'armes, il assembla « la justice et le consulat » et envoya le capitaine Proti, à la tête de 300 arquebusiers, cerner la maison qui contenait le dépôt d'armes. Cette maison, occupée par trente ou quarante hommes, fut assaillie sans coup férir. La défense fut vive et Proti avec ses arquebusiers fut obligé de se retirer. Maligny, suivi d'une quinzaine de gentilshommes, sortit alors de son logis et chargea rudement les fuyards, jusqu'au-delà de la Saône. Le capitaine du guet et trois de ses soldats furent tués. Maligny resta maître, pendant la nuit, de la partie de la ville située entre le Rhône et la Saône. Enhardi par ce succès, il voulut continuer une entreprise dont il ne s'était départi qu'à regret; la fuite lui répugnait, et, la lutte commencée, il se refusait à abandonner une partie à moitié gagnée. Il fit donner à tous ses gens l'ordre de sortir de leurs maisons et de rallier sa troupe, mais aucun n'osa s'aventurer dans les rues, dans la crainte d'être massacré sans défense, la plupart des armes ayant été retirées et déjà emballées; ils redoutaient une fausse alarme ou une ruse du gouverneur; de la sorte, Maligny ne reçut aucun renfort, il craignit d'être surpris par le jour et attaqué, si l'on découvrait qu'il avait avec lui si peu de soldats, il renvoya chacun chez eux les quelques adhérents qu'il avait avec lui, en leur donnant rendez-vous, à la pointe du jour, pour prendre un parti. Mais quand il fut seul, il réfléchit sur l'abandon où il se trouvait, et gagné comme les autres par le découragement, il en-

joignit au capitaine Castcheau d'avertir tous les conjurés de quitter Lyon au plus vite; ce qu'ils ne manquèrent pas de faire avant le jour, de telle sorte que « le matin venu ne se trouva que le nid en son logis. » Lui-même avait pris la fuite. Les conjurés eurent, du reste, toute facilité pour sortir de Lyon, le gouverneur fit ouvrir les portes et laissa partir tous ceux qui s'y présentèrent; il ne voulait pas, en retenant les Protestants, les exaspérer et les pousser à recommencer l'entreprise à laquelle ils venaient spontanément de renoncer; il ordonna, en outre, à tous les étrangers et vagabonds de se retirer. D'Achon ignorait le nombre des soldats de Maligny et il ne savait pas si, dans le cas d'une attaque générale, il pourrait leur résister; il n'osait livrer, aux chances d'un combat qu'il regardait comme incertain, une ville aussi riche que Lyon. Aussi, pendant trois jours la retraite ne fut interceptée à aucun des Protestants (1). S'il faut en croire les historiens catholiques, on trouva aux logis des fuyards, dont le nombre ne montait pas à moins de 2,000, beaucoup d'armes, des rôles de soldats et des preuves convaincantes de leurs projets (2). D'Achon fut, pour sa récompense, nommé archevêque d'Arles (3).

Cette tentative fut appelée *l'entreprise de Saint-Martin*, du nom de l'auberge où avait été ourdie la conspiration (4). Le roi était à Fontainebleau, lorsqu'il en fut informé (5); il quitta alors

(1) Arch. cur., *loco citato*, p. 229; Régnier de la Planche, p. 570-578.

(2) Arch. cur., *loco citato*, p. 229.

(3) De Thou, liv. xxv; t. iv, p. 538-540.

(4) Arch. cur., *loco citato*, p. 229.

(5) « Interea veniunt Lugduno de abbate Savignio (qui mareschall  
» Santandræi ibi legatus erat) litteræ de patefactis et impeditis Malignii  
» conatibus, qui Lugdunum capere molitus fuisse dicebatur. » (*De Statu religionis*, 1572, p. 69.)

ce palais et alla au château de Saint-Germain, pour y être plus en sûreté (1). Ordre fut expédié à La Motte-Gondrin et à Maugiron de poursuivre à outrance les bandes protestantes commandées par Montbrun et Mouvans. Enfin, le roi écrivit à Antoine de Bourbon, que c'était du consentement du prince de Condé et même à son instigation, que Maligny avait voulu s'emparer de Lyon; de plus, « Sa Majesté prioit le roy de Navarre de lui en- » voyer ledit prince, autrement qu'il seroit contraint de l'en- » voyer quérir (2). » Le prince de Condé fut en même temps mandé aux Etats convoqués à Orléans; il se rendit à cette invitation; mais, à peine arrivé, il y fut arrêté.

Ce fut vers cette époque que Maligny hérita du vidamat de Chartres, au décès (22 décembre 1560) de son cousin-germain, François de Vendôme, mort sans enfants. « Il eut ainsi, dit » Brantôme, plusieurs belles et grandes maisons, richesses et » grands biens, très-bonnes pièces et friands morceaux. » Maligny prit dès-lors le titre de vidame de Chartres (3); et, connu principalement sous ce nom dans l'histoire de France, il continua à servir avec la même ardeur la cause protestante. Après le massacre de Vassy, il accompagna le prince de Condé à Meaux et il en partit, le 30 mars 1562, pour se diriger avec lui sur Paris. Le prince de Condé espérait par sa présence contrebalancer l'influence du parti catholique, ou, tout au moins, protéger ses coreligionnaires, dont les prêches venaient d'être détruits à Popincourt et dans le faubourg Saint-Marceau. Il s'empara, sans résistance du pont de Saint-Cloud; là, il apprit que la reine-mère, cédant aux demandes de notables pari-

(1) La Place, p. 105.

(2) Mém. de Castelnau, liv. II, ch. IX.

(3) Bibl. Imp., M<sup>me</sup> Gaignères, 665<sup>1</sup>.

siens conduits par Antoine de Navarre, avait quitté avec son fils Fontainebleau et se rapprochait de Paris. Condé arrivait donc trop tard : la personne du roi était entre les mains des Catholiques. Le prince changea alors son plan de campagne ; il se dirigea sur Orléans, c'était la seule place qui put, en quelque sorte, par sa position centrale, tenir tête à Paris et le parti huguenot, qui s'y était organisé, n'attendait que des ordres pour agir (1). Après l'occupation du pont de Saint-Cloud, Maligny prit congé du prince de Condé, pour se rendre dans sa terre de La Ferté-Vidame, où l'appelaient sans doute des affaires de succession. Condé était à peine à Orléans, qu'il envoya auprès de Maligny Jean de La Fin. Celui-ci était chargé de dépêches et d'instructions qui laissaient son beau-frère juge de l'opportunité qu'il y aurait, ou à venir de suite à Orléans avec les troupes qu'il pourrait rassembler, ou à se rendre en Normandie, s'il était possible d'y faire « quelque bon service au roy et à la cause. » Maligny s'arrêta à ce dernier parti, et, avec Jean de La Fin, il se rendit à Rouen. Dans cette ville, ils reçurent une députation des habitants du Havre. Les Havrais leur demandèrent aide et protection contre le duc d'Aumale, qui tenait la campagne ; ils se plaignirent des exactions de leur gouverneur et ils offrirent « de » leur mettre en mains la ville sous l'obéissance du roy et sans » aucune effusion de sang (2). » Le Havre, bâti par François I<sup>er</sup>, était une des dépendances de la terre de Gravelle (3), appartenant à Maligny, qui en avait hérité de son cousin-germain. L'amiral de Coligny avait succédé à La Meilleraye dans le commandement de cette place et y avait établi, pour son lieutenant, le capitaine

(1) H. Martin, *Hist. de France*, x, 417.

(2) De Bèze, *Hist. des Eglises réformées*, II, 726.

(3) De Bèze, 725 ; de Thou, IV, 192.

Jean de Cros. Ce commandant intérimaire avait mécontenté la population dont la majorité professait la religion protestante. Maligny et Beauvais acceptèrent avec empressement l'offre qui leur était faite, ils allèrent coucher à Gravelle (15 avril) et le lendemain matin ils entrèrent au Havre. Peu s'en fallut que la populace ne massacrât de Cros; il fut protégé par Maligny contre cette réaction et entraîné par lui dans le parti protestant (1). S'il faut en croire un historien du Havre (2), les Protestants, soutenus par Maligny, auraient commis dans cette ville beaucoup de désordres, ils auraient pillé les églises et détruit les autels et les fonts baptismaux; ce qui est plus certain, c'est que Maligny fit fortifier la ville et élever à l'entrée du port la petite tour qu'on appela la *Tour du Vidame*, et qui subsiste encore. Maligny était au Havre au mois de juin, lorsque, d'après des ordres de Condé, il fut mandé à Orléans pour y aider le prince de ses conseils, dans la négociation de la paix dont on faisait espérer à ce dernier la prochaine conclusion. Par suite du départ de Maligny, et, en l'absence de Coligny, Beauvais prit le commandement du Havre « sous l'autorité du roi (3). »

Maligny était déjà en route pour Orléans lorsqu'il reçut, à La Ferté, un nouveau message du prince de Condé, qui lui était apporté par La Barre : les choses avaient changé de face, les hostilités devenaient imminentes, les Protestants allaient recommencer la guerre, et « il étoit besoin que Jean de Ferrières fit

(1) Il fut envoyé à Rouen qu'il défendit plus tard contre l'armée royale. Après la prise de cette ville, il fut fait prisonnier et mis à mort. (De Bèze, *Hist. des Eglises réformées*, p. 727).

(2) L'abbé Pleuvry, *Hist. du Havre*, p. 70-72.

(3) De Bèze, *loco citato*, p. 727.

» voile en Angleterre pour induire la royne à se joindre à une  
» si saincte et juste querelle (1). » Maligny rebroussa chemin et  
s'embarqua à Dieppe pour l'Angleterre, au mois de juillet. Il eut  
soin, avant son départ, de prendre, de concert avec Beauvais,  
qui était resté au Hâvre, les mesures nécessaires pour défendre  
cette ville contre le duc d'Aumale qui avait toujours un camp  
volant en Normandie (2). Maligny, arrivé en Angleterre, fit con-  
naître à la reine Elisabeth les motifs et le but de la guerre que le  
prince de Condé allait entreprendre « pour la conservation de  
» l'estat et couronne de France contre les violateurs manifestes  
» des édits du roy, du nom et de la minorité duquel abusoit no-  
» toirement le triumvirat. » Elisabeth répondit que « volontiers  
» elle s'emploiroit pour une si juste défense pourveu qu'elle eust  
» assurance de quelque ville et d'un port suffisant, tant pour  
» recevoir ses vaisseaux, que pour la retraicte de ses gens à un  
» besoin : et notamment pour l'assurance de ses droits de  
» Calais ausquels elle n'entendoit aucunement préjudicier, ad-  
» joutant qu'il n'y avoit aucun port asses propre pour ces effects  
» que celui du Hâvre-de-Grâce. » La réponse de la reine fut  
transmise au prince de Condé, et Maligny retourna à Dieppe, au  
commencement d'août, pour y attendre les ordres qu'on devait  
lui envoyer d'Orléans (3).

Cette négociation était connue du parti catholique. On n'avait  
pas, toutefois, perdu, de part et d'autre, l'espoir d'arriver à une  
pacification : Catherine de Médicis, qui redoutait la descente des  
Anglais en France, avait envoyé Jacques d'Angennes auprès du  
prince de Condé et le maréchal de Vieilleville, en Angleterre,

(1) De Bèze, *Hist. des Eglises réformées*, p. 727.

(2) Id.

(3) Id.

tandis que de son côté Elisabeth entretenait à Orléans un agent secret. A ce moment-là, Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, écrivait (31 juillet) « qu'il étoit certain que Maligny avoit vendu à Elisabeth Le Havre-de-Grâce (1). » Catherine avoit aussi reçu (2 août) de l'ambassadeur français à Londres, la nouvelle que « le sieur de Maligny avoit achevé le traité avec la royne d'Angleterre. » Le fait, à cette date, n'étoit pas précisément exact, mais cette nouvelle n'allait pas tarder à se vérifier : on mandait de plus à Catherine qu'Elisabeth avoit l'intention de rappeler son ambassadeur et qu'elle avoit déjà envoyé des émissaires sur les côtes de France, pour y trouver, dans les environs du Havre, un lieu propice au débarquement de ses troupes. L'Ambassadeur de France en Angleterre étoit Paul de Foix, qui, conseiller au parlement de Paris, avoit blâmé vivement les édits rendus contre les Protestants et avoit été, pour ce fait là, mis à la Bastille, sous le règne de François II, avec plusieurs de ses collègues ; mais, comme il étoit, au dire de Th. de Bèze, « du nombre de ceux qui tournent selon le temps, » il étoit bientôt rentré en grâce et avoit été chargé de l'ambassade de Londres. Paul de Foix n'avoit cependant pas abandonné la religion calviniste, aussi pensa-t-on, quand il manda ces graves nouvelles, « qu'il faisoit le loup plus grand qu'il n'estoit. » On supposoit aussi que Catherine de Médicis « estoit bien ayse de faire courir » ce bruit et de procurer par aventure cette démonstration du » costel d'Angleterre pour persuader plus aisément aux Catho- » liques qu'il convenoit faire appointement (2). » Catherine envoya alors un de ses confidants à Dieppe (10 août), pour tâcher d'obtenir de Maligny quelques éclaircissements sur sa mission

(1) Mém. de Condé, II, p. 51-52.

(2) Id. p. 53.

en Angleterre. Celui-ci se borna à répondre « qu'il ne mettroit jamais les Anglois ni autres en France (1). »

Le conseil du prince de Condé, assemblé à Orléans, trouva la demande d'Elisabeth un peu exorbitante ; l'appel aux étrangers, dans ces temps de discordes civiles, n'était pas chose nouvelle ; le triumvirat en avait le premier donné l'exemple. On crut donc pouvoir, sans manquer de patriotisme, accepter les bases posées par la reine d'Angleterre. Seulement, on aurait voulu qu'elle se contentât de Fécamps ou de Dieppe. Cependant, si elle mettait comme condition *sine quâ non* de son appui la mise entre ses mains de la ville du Havre, cette ville lui serait « octroyée ; » mais il serait bien entendu que les Anglais qui y entreraient, n'entreprendraient rien contre « l'estat et la couronne de France, » pour la conservation de laquelle ils estoient appelés et non » pour autre cause. » Le Havre et ses habitants devaient rester « en la main et sous le gouvernement du sieur de Beauvais, » sous le nom et autorité du roy, » en l'absence de l'amiral Coligny, qui en était le gouverneur titulaire. De son côté, le prince de Condé et « ses associés » devaient promettre qu'il ne serait préjudicié en rien aux droits de la reine d'Angleterre sur Calais (2). Des pleins pouvoirs, rédigés dans ce sens, furent donnés à de La Haye, qui fut chargé de conclure avec Elisabeth un traité sur ces bases. La Haye, accompagné d'un secrétaire, se rendit à Dieppe, où l'attendait Maligny, qui, jusqu'ici, avait conduit seul la négociation, et tous les trois partirent pour l'Angleterre.

Le maréchal de Vieilleville et Paul de Foix ne laissaient pas ignorer à Catherine de Médicis ce qui se passait de l'autre côté

(1) Mém. de Condé, II, p. 61.

(2) De Ètze, *luco citato*, p. 728-729.

du détroit; pour eux, il n'était pas douteux qu'Elisabeth n'accordât des secours aux Protestants de France; ils eurent soin d'informer la reine-mère de l'arrivée en Angleterre des plénipotentiaires du prince de Condé. Ceux-ci obtinrent d'Elisabeth une audience qui se prolongea fort avant dans la nuit, et le bon accueil qu'ils reçurent, eux, aussi bien que d'autres Protestants français, indiquait clairement que leurs démarches seraient couronnées d'un plein succès (1). Ils signèrent, en effet, le 20 septembre, le traité d'Hamptoncourt, qui livra le Hâvre aux Anglais.

Le jour même de la signature du traité, la reine d'Angleterre publia une déclaration adressée aux Anglais et aux Français; elle exposait les motifs qui l'avaient portée à conclure une alliance avec le prince de Condé « pour délivrer une province » voisine de l'Angleterre de l'oppression qu'elle souffroit sous « un roi mineur, incapable de gouverner par lui-même, et sous » la régence d'une reine-mère du roi que la faction des Guise « tenoit en captivité : pour faire en faveur de la France ce » qu'elle avoit depuis peu fait en faveur de l'Ecosse : pour con- » server et maintenir les François et leur roi dans toutes leurs » libertés et prérogatives; pour donner au roi de France des » marques de son amitié, et accorder du secours à ses fidèles » sujets, qui souffroient persécution pour la sainte doctrine » qu'ils avoient embrassée (2). » Le lendemain du jour où parut cette déclaration, Paul de Foix demanda, au nom de son gouvernement, à la reine d'Angleterre qu'elle eût à lui livrer le sieur de Maligny, Robert de La Haye et plusieurs autres réfugiés qui étaient déclarés coupables de lèse-majesté et reconnus pour être

(1) Mém. de Condé, III, p. 607-608.

(2) De Thou, IV, p. 426.

les principaux auteurs des troubles du royaume. L'ambassadeur prétendait qu'Elisabeth ne pouvait refuser cette extradition à cause de l'alliance qu'elle avait contractée avec le roi de France. Non-seulement la reine refusa, mais encore elle écrivit au roi pour expliquer son refus et rejeter sur la maison de Lorraine toute la cause des guerres civiles (1). Dès que le traité d'Hamptoncourt eût été signé, six mille fantassins et trois cents chevaux s'embarquèrent pour Le Havre et y abordèrent, le 4 octobre, sous la conduite d'Ambroise de Warwick qui devait, en outre, payer au prince de Condé 440 mille écus (2). La crainte que les Anglais ne s'établissent définitivement en Normandie fit prendre à la cour le parti d'assiéger Rouen. La ville fut emportée d'assaut, le 20 octobre, et Montgomery, qui était un des chefs des assiégés, parvint à se réfugier au Havre, où se trouvait Maligny avec Beauvais, La Nocle (3). Catherine de Médicis fit proposer à Beauvais de lui livrer le Havre. Ces offres furent repoussées (4). C'était à peu près la seule ville qui, en Normandie, tint pour le parti protestant; sa possession était pour les Huguenots d'une grande importance; ils maintenaient par là leurs communications libres avec l'Angleterre. Les Catholiques gagnaient du terrain, ils occupaient Caudebec et Pont-de-l'Arche; ils s'étaient successivement emparés d'Avranches, de Granville, de Cherbourg, de Domfront, d'Alençon et de Bayeux. Il devenait urgent, pour les Protestants de Normandie, de recevoir des secours: Condé et Coligny sortirent d'Orléans, au mois de novembre, pour

(1) De Thou, iv, p. 427; de Bèze, *loco citato*, p. 738.

(2) Hist. du Havre, par l'abbé Pleuvri, p. 72.

(3) Bibl. Imp., M<sup>ss</sup> Gaignères, 665<sup>3</sup>.

(4) Rec. des choses mémorables, p. 207; Mém. de Castelnaud, liv. III, ch. XII.

se joindre à eux. Ils furent battus près de Dreux (19 décembre), par l'armée du triumvirat, Condé fut fait prisonnier et Coligny forcé de ramener ses troupes au midi de la Loire. L'amiral, élu général des Protestants en remplacement de Condé, laissa à son frère d'Andelot le commandement d'Orléans (février 1563), et se dirigea, par la Beauce, vers la Normandie; il était « pressé de se rendre au Havre où commandoit Maligny (1). » La mort du duc de Guise, assassiné devant Orléans par Poltrot, avait relevé le courage des Protestants; de son côté, Coligny, qui avait reçu de l'argent d'Angleterre, avait rapidement rétabli les affaires de la religion en Normandie. La cour se décida alors à faire aux Huguenots, par l'édit de pacification d'Amboise (19 mars), plusieurs concessions importantes.

A la suite de cet édit, Beauvais et Maligny quittèrent Le Havre (2); mais les Anglais y restèrent. Elisabeth refusa d'en retirer ses troupes, bien qu'on lui promît le renouvellement du traité de Cateau-Cambrésis et la restitution de Calais. La guerre fut donc déclarée à l'Angleterre (6 juillet), et Le Havre fut assiégé par le maréchal de Brissac. Le 26 du même mois, la ville capitula et les hostilités cessèrent presque entièrement.

La déclaration de la majorité du roi Charles IX ne rendit au pays qu'une tranquillité apparente, et l'autorité royale ne fut pas plus respectée des Catholiques que des Protestants; parmi ceux-ci, l'harmonie était loin de régner: l'amiral et d'Andelot, mécontents, s'étaient retirés dans leurs terres; Condé, au contraire, vivait à la cour, satisfait, pour le moment, des succès de plus d'une sorte qu'il y obtenait. Maligny, qui s'était attaché à la

(1) Bibl. Imp., M<sup>re</sup> Gaignères, 6653. — Hist. de France, par E. de Pignerre, p. 434.

(2) Rec. des choses mémorables, p. 207; Castelnau, liv. III, ch. XII.

fortune du prince, était venu l'y rejoindre (avril 1564); il avait été présenté par lui « à la royne et au roy auxquels il ne fust » fort agréable : toutes fois ils dissimulèrent avec lui et lui » firent assez bonne chère (1). » Il ne resta pas longtemps à Paris, dont le séjour lui fut interdit au mois de mars 1565 (2). Il quitta la cour. On ne peut douter que, deux ans plus tard, il ne fût au nombre de ces quatre cents gentilshommes qui, commandés par Condé, Coligny et d'Andelot, se réunirent, le 27 septembre 1567, à Rosoy-en-Brie, pour tenter d'enlever le roi et la reine-mère qui résidaient à une lieue de là, à Monceaux. La cour n'eut que le temps de gagner Meaux et de se réfugier au plus vite à Paris, que le prince de Condé vint bloquer, le 2 octobre. La bonne contenance des Suisses en imposa à l'armée protestante qui prit ses cantonnements dans la plaine de Saint-Denis (5 octobre), pour y attendre des renforts du Midi et de l'Allemagne. Maligny était un des chefs de cette armée; il est désigné comme tel dans la sommation envoyée par le roi, le 7 octobre, au quartier-général des Protestants, pour leur intimer l'ordre de mettre bas les armes et de se retirer. La réponse évasive, faite à cette sommation, fut suivie de conférences ouvertes à La Chapelle, auxquelles Maligny assista avec le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, le comte de Sault et le sieur de Cani. Rien n'y fut décidé et l'on se prépara de part et d'autre à la reprise des hostilités. Maligny fut alors envoyé avec le comte de Montmorency au-devant des Protestants du Midi, dont le rendez-vous avait été fixé à Thoury, en Beauce. Après s'être as-

(1) Lettre de Sarran, secrétaire de Chantonnay; Mém. de Condé, in-4°, II, 196.

(2) 1565, 16 mars, Lettre de Charles IX au maréchal de Montmorency. Bibl. Imp., M<sup>o</sup> Béthune, vol. 8703, f<sup>o</sup> 49.

ruré de la possession de Janville, d'Etampes et de Dourdan, il reprit la route de Saint-Denis, à la tête de 4,000 chevaux et de 3,000 hommes d'infanterie; il commandait alors l'avant-garde et Montgommery l'arrière-garde de ces troupes auxiliaires; le 25 octobre, ils passèrent la Seine à Saint-Cloud et opérèrent leur jonction avec l'armée du prince de Condé. Les levées faites en Allemagne par Jean-Casimir, fils de l'Electeur palatin, étaient toujours attendues par les Protestants, et le prince de Condé ne voulait pas livrer bataille avant leur arrivée; mais le connétable de Montmorency, qui commandait les troupes royales et à qui les Parisiens commençaient à reprocher la lenteur de ses opérations, sortit de la ville et attaqua l'armée des Huguenots (10 novembre). La bataille ne dura qu'une heure, elle coûta cinq ou six cents morts aux deux partis; le connétable de Montmorency y perdit la vie. Maligny faisait partie du corps d'armée placé sous les ordres directs du prince de Condé, il se fit remarquer par sa bravoure (1). Les troupes royales se trouvèrent, comme le remarque de Thou, en même temps victorieuses et vaincues; elles restèrent, il est vrai, en possession du champ de bataille, mais ce fut là le seul résultat qu'elles obtinrent. La perte du connétable fut irréparable pour l'armée catholique. Comme toujours, chaque parti chanta victoire. « Votre Majesté, disait Vieilleville à » Charles IX, n'a point gagné la bataille, encore moins le prince » de Condé. — Et qui donc? — Le roi d'Espagne, car il est mort » de part et d'autre assez de vaillants capitaines et de braves » soldats français pour conquister la Flandre et les Pays-Bas. »

(1) De Thou, liv. XLII, t. v, 360-374; Jean Le Frère, la Vraie Histoire, p. 150-164; Pignerre, l'Hist. de France, 467-469, 475, 477. Mém. de Castelnau, liv. vi, ch. vii, liv. vii, ch. i. Hist. de Chartres, Bibl. Imp. M<sup>e</sup> Gaignières, 665<sup>a</sup>.

Vieilleville ne se trompait qu'à demi : si ce n'était pas au roi d'Espagne que devait profiter la bataille de Saint-Denis, ce n'était pas, à coup sûr, au roi de France, et si l'armée du prince de Condé avait battu en retraite, ce n'était pas tant pour se dérober aux poursuites de l'ennemi, que pour se joindre aux Allemands amenés par Jean-Casimir. Quatre jours après la bataille de Saint-Denis (14 novembre), l'armée protestante décampa, et prit la route de la Champagne par Montereau, pour se diriger de là sur la Lorraine (1). Arrivés à Epernay-sur-Marne, les Protestants attendirent trois jours l'arrière-garde qu'ils avaient laissée à Bray et délibérèrent sur les propositions de paix que Gombaud apporta au prince de Condé de la part de la reine-mère. « Maligny » nourri aux affaires de la cour, sçavant aux despens des siens » et de lui-mesme, remonstra avec plusieurs exemples tous » frais combien d'affaires on leur faisoit moins serrer et puis » après démodre entièrement sur un spectre de paix (2) ; » il prétendit que les royalistes n'avaient nulle intention de faire la paix, mais que leur seul but était de gagner du temps, afin d'empêcher la réunion de l'armée du prince de Condé à celle des Allemands. Condé ne partageait pas cette manière de voir, il se rendit donc à Montereau. Gombaud l'avait assuré que la reine-mère y enverrait des députés pour signer la paix. Aucun plénipotentiaire de Catherine ne s'y présenta, le prince retourna de suite à son armée et convoqua un conseil pour s'entendre sur le parti définitif à prendre, alors que tout espoir de conciliation était évanoui : Coligny était d'avis, pour n'avoir pas l'air de fuir, de rester à Epernay et d'envoyer une députation à Casimir, afin de hâter son arrivée. Maligny pensait, au con-

(1) Davila, liv. iv.

(2) D'Aubigné, Hist. univ., liv. iv, ch. xi.

traire, qu'on devait aller au plus tôt au-devant des Allemands. Cette fois-ci son opinion prévalut, et l'armée continua sa marche (1).

Quand les deux armées du prince de Condé et de Jean-Casimir ne furent plus séparées que par une faible distance, les Protestants envoyèrent au-devant des reîtres Maligny « pour bienvenue » le prince allemand, ses chefs et le reste de sa noblesse germanique. » On ne pouvait faire un choix plus heureux, « à cause de l'amitié et ancienne connoissance qui estoit entre le comte palatin (père de Jean-Casimir) et ledit vidame. » Le 11 janvier, les armées se rejoignirent à Pont-à-Mousson, malgré les efforts inutiles du duc d'Anjou qui avait toujours « cotoyé les Protestants, faisant tout ce qu'il pouvoit pour leur empêcher le passage (2). » Augmentées ainsi de 3,000 Huguenots et de 6,500 reîtres, les troupes du prince de Condé s'acheminèrent vers la Beauce, afin d'aller débloquent les Protestants assiégés dans Orléans. Les succès des Huguenots furent aussi prompts que décisifs : Orléans fut débloquent, Beaugency et Blois pris, et le siège mis devant Chartres. Cette marche victorieuse et menaçante de l'armée de Condé n'avait pas cependant rompu tout-à-fait les négociations que Catherine de Médicis poursuivait patiemment, sinon ostensiblement : le danger pour les Catholiques devenait trop grand pour qu'ils n'essayassent pas d'arriver à un arrangement.

Au commencement de mars, des plénipotentiaires protestants, Odet de Châtillon, Teligny et Bouchavannes s'abouchèrent à Vincennes avec les Catholiques, ils obtinrent sans beaucoup

(1) De Thou, liv. XLII, t. v, p. 383-385.

(2) Jean Le Frère, p. 187-188 ; Pignerre, p. 495 ; Hist. de Chartres, Bibl. Imp., M<sup>e</sup> Gaignières, 665<sup>3</sup>.

de peine des conditions avantageuses, et ils s'empressèrent d'en informer le prince de Condé. Le prince, et avec lui Coligny et Maligny « ne pouvant croire d'estre jamais assurez » dans la paix, préférèrent une guerre dangereuse à un accord » raisonnable, firent refus de les accepter (1). » Ils ne persistèrent pas dans leur refus, et l'édit de paix fut signé à Longjumeau, le 23 mars et enregistré le 27 du même mois au parlement de Paris.

La paix de Longjumeau n'avait pas diminué les défiances des Protestants, aucun de leurs chefs ne parut à la cour. Coligny et Condé craignaient à chaque instant d'être attaqués à l'improviste par les Catholiques ; ne se croyant pas en sûreté à Tanlay et à Noyers, ils se réfugièrent à La Rochelle (fin d'août) et ils écrivirent à tous leurs adhérents de venir les y rejoindre. D'Andelot était à Vitré, en Bretagne, lorsqu'il reçut ces lettres de convocation ; il donna immédiatement l'ordre aux troupes protestantes, disséminées dans la Normandie, le Maine et l'Anjou, de se réunir à Beaufort-en-Vallée, et il manda auprès de lui le sieur de Maligny et le comte de Montgomery, qui était alors en Normandie (2). Ces trois gentilshommes, auxquels s'étaient joints plusieurs autres capitaines, se mirent en route, passèrent à Duretal et arrivèrent ensemble à Beaufort (3). Maligny y fut établi pour protéger la marche de l'armée et attendre les retardataires (4), pendant que d'Andelot partait pour La Rochelle, où

(1) Davila, Hist. des Guerres civiles, liv. iv, in-f°, p. 224.

(2) Jean Le Frère, p. 226.

(3) Mém. de l'Etat de France sous Charles ix ; de la 3<sup>e</sup> Guerre civile, III, 190.

(4) De Thou, liv. XLIV, t. v, p. 528-529 ; d'Aubigné, Hist. univ., liv. v, ch. II.

étaient arrivés, depuis le 18 septembre, le prince de Condé, et peu de temps après lui la reine de Navarre. A la fin du mois, les chefs protestants, exacts au rendez-vous, étaient à La Rochelle. Maligny avait rallié avec l'arrière-garde les troupes commandées par d'Andelot. L'armée royale avait plusieurs fois essayé, mais toujours en vain, de s'opposer à cette levée en masse des Protestants; elle ne put parvenir à les empêcher de soumettre le Poitou, qui devint un vaste camp huguenot. Il fallut recourir à des mesures énergiques : le duc d'Anjou, avec Tavannes et Biron, fut mis à la tête de l'armée catholique, et un édit, en date du 28 septembre, prohiba, sous peine de mort, l'exercice du culte protestant. Pendant ce temps-là, Charles de La Rochefoucauld, comte de Barbezieux, recevait l'ordre du roi de s'emparer des châteaux de Tanlay, Noyers, Maligny, Châtillon, Château-Renard, Vallery et Eson, qui appartenaient aux chefs huguenots les plus compromis (1). Angoulême, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, La Rochelle étaient occupées par les Protestants; mais, à la fin de l'année 1568, les finances du parti huguenot se trouvèrent épuisées : l'argent que la reine d'Angleterre leur avait fait passer était dépensé. Condé se décida à vendre les biens d'église de la Saintonge, et la reine de Navarre engagea ses propriétés pour subvenir aux frais de la guerre; on eut l'idée un moment (janvier 1569) d'envoyer en Angleterre le sieur de Maligny, pour obtenir d'Elisabeth la continuation des subsides qu'à la demande du cardinal de Châtillon elle avait déjà fournis (2); on se borna à y envoyer un secrétaire de l'amiral, nommé Le Queux. Ce négociateur n'eut pas le succès qu'on en attendait. Le départ de Maligny fut alors décidé. Il s'embarqua avec sa femme à La

(1) Hist. de notre temps, p. 312.

(2) Correspondance de Salignac Lamothé-Fénélon, 1, 154.

Rochelle et il arriva en Angleterre à la fin d'avril (1). L'ambassadeur de France à Londres, Lamothe Salignac Fénélon, espérait que Maligny, dont le récent mariage avait déplu à la reine de Navarre et à la plupart des chefs protestants, ne trouverait à cause de cela même qu'un assez froid accueil en Angleterre (2). Effectivement, Maligny ne fut pas d'abord reçu par la reine Elisabeth. Il resta sur les côtes de Cornouailles où il avait débarqué, et il entra en relations avec les réfugiés français. Mais bientôt le gouvernement anglais, à la demande de Lamothe-Salignac, invita Maligny « à se mettre plus avant dans le pays sans se tenir ainsi en la frontière » (juillet 1569) (3), d'où il faisait des envois d'argent et de munitions à La Rochelle. Cependant, Elisabeth donnait des espérances au cardinal de Châtillon, aussi bien qu'à Pardaillan et à Saint-Simon (4).

Maligny vint alors s'établir dans les faubourgs de Londres ; il eut plusieurs entrevues avec les ministres de la reine, chez le duc de Norfolk, et il parvint à obtenir de la reine, elle-même, une audience à Greenwich, le 18 juillet 1569 (5). Après avoir exposé l'état des choses en France, il fit part à Elisabeth du but de son voyage et lui demanda à emprunter, au nom du parti protestant, une somme de 200 mille écus, pour lesquels il proposa comme garantie les joyaux de la reine de Navarre ; il s'engagea même, lui et le cardinal de Châtillon, à ne pas quitter l'Angleterre que le remboursement de cette dette n'eût été effectué (6). Pendant le séjour de la reine à Richmond (août

(1) Correspondance de Salignac Lamothe Fénélon, I, 355.

(2) Id., 387.

(3) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, II, 78.

(4) Id., I, 407.

(5) Id., II, 96.

(6) Id., II, 98.

1569), le cardinal et le sieur de Maligny la virent souvent, mais ils ne purent obtenir une réponse favorable. L'ambassadeur de France, on le comprend, faisait de son côté des démarches et non sans succès, pour qu'aucun secours pécuniaire ou autre ne fût accordé aux Protestants (1).

Depuis le départ de Maligny de France, les Protestants avaient été tour à tour vaincus à Jarnac (1569, 13 mars) et vainqueurs à La Roche-Abeille (1569, 23 juin) ; ils avaient perdu le prince de Condé, d'Andelot, et Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, commandant des reîtres allemands. Si, dans le cours de cette campagne, Maligny, occupé à négocier en Angleterre, n'avait pas paru sur les champs de bataille, son beau-frère, Beauvais-la-Nocle, nommé capitaine d'une compagnie de gens d'armes, avait payé de sa personne à La Roche-Abeille et au siège de Poitiers. Les propriétés de Maligny, pendant son absence, avaient été saccagées : Tiffauges, en Poitou, avait été ruiné de fond en comble (mars 1569) (2), Lassay, dans le Maine, et La Ferté-Vidame avaient été occupés par Jacques de Goyon-Matignon, lieutenant-général de la Basse-Normandie (3) (1569, juin-juillet), et la garnison de Chabannais passée au fil de l'épée (1569, août) (4) ; sa présence à l'étranger ne pouvait lui servir de sauve-garde ; ses menées en Angleterre, connues à Paris, le firent condamner par le Parlement (26 septembre). « Il fut dégradé de noblesse, privé de tous » les honneurs et dignitez, tous ses biens confisquez et acquis » au roy, avec promesse de récompenser celui qui l'ameneroit » vif de 50,000 escus à prendre sur l'hostel-de-ville de Paris et

(1) Correspond. dipl. de Saligny, II, 140.

(2) De Thou, ch. XLV, t. V, p. 577.

(3) Id., p. 603.

(4) Id., p. 594-595.

» autres villes de ce royaume. Son effigie fut ignominieusement  
 » traînée sur un tombereau et publiquement attachée à une  
 » potence par l'exécuteur de justice (1). »

Pareil arrêt avait été rendu contre le comte de Montgomery et contre l'amiral « qui fut pendu entre eux deux sur la place de Grève à Paris » (novembre) (2). C'était la seconde condamnation capitale dont, en moins de neuf ans, Maligny était l'objet : il lui devenait désormais impossible de rentrer en France, sans s'exposer à une mort à peu près certaine; il resta donc en Angleterre, s'occupant, avec son activité ordinaire, des intérêts de la cause protestante, mais sans avoir perdu l'espérance de revoir sa patrie; la paix de Saint-Germain (1570 août) lui en fournit une occasion qu'il ne voulut pas laisser échapper. Ce nouvel édit de pacification stipulait, en faveur des Protestants, une amnistie dont Maligny pouvait, en bonne logique, se faire l'application : les seigneurs, chevaliers et gentilshommes, qui avaient suivi le parti de la reine de Navarre, des princes de Navarre et de Condé étaient « tenus pour les fidèles sujets et serviteurs du roi de » France; tous les détenus soit par autorité de justice ou autrement, mesme ès gallères, à l'occasion des présents troubles » étaient graciés. Enfin, toutes les procédures entamées pour cause de religion, depuis le commencement de l'année 1567, étaient mises à néant.

Avant de s'embarquer pour la France, Maligny demanda à

(1) Hist. de Chartres, Bibl. Imp., M<sup>e</sup> Gaignières, 665<sup>a</sup>. — De Thou, ch. XLV., t. v, p. 626. *Fecit decapitar in effigie Maligni*; Comment. sur le roy. de France par Michel Suriano : Doc. inéd. sur l'Hist. de France, t, 527-529; Jérôme Lippomano, II, 615.

(2) Jean Le Frère, p. 373 v<sup>o</sup>; J<sup>al</sup> de Brulart; Mém. de Condé, in-4<sup>o</sup>, I, p. 244.

l'ambassadeur français (24 septembre 1570) (1), un passeport pour lui, sa femme et ses gens, afin qu'il pût en toute sûreté se rendre à La Ferté et aller de là « très-humblement bayser les mains du roi ; » il pria en même temps M. de Salignac d'écrire au roy de France « que ses déportemens (de lui Maligny) par deça n'avoient été en rien contre son service. » L'ambassadeur, sans instructions de sa cour, refusa de se rendre garant de la conduite de ce réfugié en Angleterre ; toutefois, après bien des hésitations, cédant aux pressantes sollicitations de Maligny, il lui délivra un passeport, sans lui rendre la visite qu'il en avait reçue. Maligny débarqua à Dieppe, dans le courant d'octobre 1570 (2). Mais l'entrée du territoire français lui fut interdite et il fut forcé de revenir en Angleterre ; il y rapporta un mécontentement assez vif contre l'ambassadeur français, qui parvint cependant à le calmer et à lui persuader que cette interdiction ne pouvait être que temporaire, à cause du changement survenu dans la politique du gouvernement français à l'égard des Protestants, qui avaient lieu de s'attendre à l'exécution sincère du dernier édit. Maligny, de retour en Angleterre, poursuivit la négociation commencée par le cardinal de Châtillon, relativement au mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou. Lord Burleigh, grand-trésorier d'Angleterre, parut ne pas mal accueillir ses ouvertures (novembre 1570) (3) ; mais cette union, à laquelle la noblesse d'Angleterre était fort opposée, resta à l'état de projet.

Maligny obtint enfin l'autorisation de rentrer en France ; il prit congé de la reine d'Angleterre dans les premiers jours de février 1571 (4). Elisabeth, dans cette audience, lui parla, il est vrai,

(1) Correspond. dipl. de Salignac, III, 316.

(2) Id., III, 326.

(3) Id., III, 358, 418.

(4) Id., III, 466.

de Monsieur ; mais, comme le mandait (mars) avec toute justesse Salignac à Catherine de Médicis, « il n'y avoit pas de chance que cela se puisse bientôt accorder (1). » Quand Maligny revint en France, la victoire semblait définitivement acquise au parti protestant, à qui des avances avaient été faites et on ne pouvait mettre en doute la bonne foi de Charles IX, qui avait donné sa propre sœur en mariage au roi de Navarre.

Au mois d'août 1572, l'affluence des gentilshommes protestants à Paris était plus grande que jamais ; ils étaient groupés autour de l'amiral Coligny, dont le crédit paraissait avoir remplacé auprès de Charles IX celui de la maison de Lorraine. Le roi de France parlait « fort privément aux Huguenots, » et, dans ses conversations intimes, il traitait mal les Catholiques : « Je me » défie d'eux tous, disait-il à Teligny, l'ambition de Tavannes » m'est suspecte ; Vieilleville n'ayme que le bon vin ; Cossé est » trop avare ; Montmorency ne se soucie que de la chasse et » volerie ; le comte de Retz est Espagnol ; les autres seigneurs » de ma cour et ceux de mon conseil ne sont que des bêtes ; mes » secrétaires d'Etat, pour ne rien céler de ce que j'en pense, ne » me sont pas fidèles (2). »

Les sentiments manifestés par le roi, en matière de religion, étaient de nature à calmer les inquiétudes des Protestants : on n'ignorait pas que Charles IX, avant d'avoir reçu les dispenses pontificales nécessaires pour le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre, n'avait pas craint de dire : « Si le pape fait la bête, je prendrai Margot par la main et je la marierai en plein prêche. » La sécurité était donc à peu près entière chez les Protestants ; cependant quelques-uns d'entre eux, et notamment

(1) Correspond. dipl. de Salignac, IV, 12.

(2) Mém. de P. de l'Estoile.

Maligny, ne partageaient pas la confiance de leurs coreligionnaires. Quand Maligny était arrivé à Paris, il n'avait pas voulu se loger dans la ville, et il était venu habiter le faubourg Saint-Germain ; quand on lui en demandait le motif, il répondait que l'air des faubourgs valait mieux que celui de la ville, et que l'air des champs valait encore mieux que celui des faubourgs (1). Blosset, ce gentilhomme protestant qui avait défendu Vézelay contre les Catholiques, était encore moins rassuré. Dans la crainte de quelque événement imprévu, il avait quitté Paris, le 20 août, non sans avoir fait part de sa résolution à l'amiral, qui essaya, mais inutilement, de le retenir. Deux jours après le départ de Blosset, comme l'amiral sortait du Louvre et regagnait son logis rue de Béthisy, Maurevert, l'assassin du comte de Mouy, caché derrière le treillis d'une fenêtre d'une maison du cloître Saint-Germain, tira sur Coligny un coup d'arquebuse qui lui emporta un doigt de la main droite et lui fracassa le bras gauche. A la nouvelle du crime, le roi se rendit de suite chez l'illustre blessé, lui renouvela ses protestations d'amitié et lui promit une vengeance éclatante. A peine Charles IX fut-il sorti de l'hôtel de l'amiral que Maligny y entra (2). Après des paroles de condoléance et de consolation, il laissa éclater son indignation contre des gens dont la lâcheté était telle, qu'ils se cachaient « derrière une fenêtre treillissée, » pour attaquer en sûreté leurs adversaires. Il ne dissimula pas la conviction qu'il avait que cette tentative d'assassinat n'était que le prélude de crimes analogues. — « Je m'estime bien heureux, lui répondit l'amiral, » d'avoir survécu à cette arquebusade, car bienheureux sont » ceux auxquels Dieu pardonne leurs iniquités. » Bientôt après,

(1) Mém. de Sully, ch. iv.

(2) Rec. des choses mémorables, p. 427-428.

le roi de Navarre, le prince de Condé et les principaux seigneurs protestants, qui avaient aussi visité Coligny, se réunirent dans une chambre voisine de celle où il était couché. Il y avait urgence pour eux, dans des circonstances qui paraissaient si graves, d'arrêter un plan de conduite. Maligny insista sur le danger auquel on était exposé en restant à Paris et sur la nécessité d'en sortir au plus tôt, afin de recommencer la guerre (1). Téligny fut d'un avis complètement opposé, il avait confiance dans la parole du roi (2). Les craintes de Maligny parurent chimériques, et il fut décidé qu'on attendrait à Paris, de la justice royale, la punition de l'assassin.

Le lendemain matin (samedi 23 août), une nouvelle réunion eut lieu chez Coligny, chacun persista dans l'opinion qu'il avait émise la veille : Maligny demanda qu'on transportât l'amiral hors de Paris et que tous les Protestants quittassent la capitale ; « nous ne pouvons pas, dit Téligny, prendre ce parti sans outrager le roi qui nous témoigne tant d'amitié, il faut demander justice à Charles IX et rester à Paris jusqu'à ce que les coupables soient punis. » Cet avis avait été partagé la veille par le roi de Navarre, le prince de Condé et la plupart des gentilshommes protestants ; ils y persistèrent et se retirèrent en leurs logis (3). Dans la nuit qui suivit cette dernière délibération, à un signal donné par le bourdon de l'église St-Germain-l'Auxerrois, sur les deux heures du matin, le massacre des Protestants commença dans les quartiers situés sur la rive droite de la Seine, il

(1) Hist. de Chartres ; Bibl. Imp., M<sup>re</sup> Gaignière, 665.

(2) De Thou, liv. III, t. VI, p. 390-391 ; d'Aubigné, Hist. univ., liv. I, ch. III ; Matines de la Saint-Barthélemy, p. 60.

(3) Rec. des choses mémorables, p. 429 ; de Thou, liv. LII, t. VI, p. 392 ; Mém. de l'Etat de France sous Charles IX, I, 282-283.

continua jusqu'au soir. Coligny et la plupart des capitaines huguenots périrent.

Maligny et son beau-frère Jean de La Fin, logés avec plusieurs autres gentilshommes de la religion dans le faubourg Saint-Germain, furent de suite avertis de ce qui se passait de l'autre côté de l'eau. Ils quittèrent Paris au plus vite; et accompagnés de dix hommes seulement ils prirent la route de Dreux, en passant par Montfort-l'Amaury et Houdan, et échappèrent aux poursuites des ducs de Guise et d'Aumale (1). Maligny se retira à La Ferté-Vidame. Muni d'une sauvegarde royale, il espérait y être en sûreté; mais ayant appris que le sieur de Saint-Léger, envoyé par le duc de Guise, se dirigeait sur La Ferté avec quelques gentilshommes et gens de pied (2), il prit la résolution de sortir de France et de se réfugier en Angleterre. Il y arriva au commencement d'octobre (3). Le comte de Montgomery l'y avait devancé. Au sujet de leur fuite, on trouve ce passage dans un auteur contemporain (4) :

Nostre bon roy, à qui les astres  
Mestront le vidame de Chartres  
Entre ses mains, avec son compaignon  
Mongomery, si vaillant champion,  
Qui prindrent à fort grand erre  
La route devers l'Angleterre....

(1) H. Martin, *Hist. de France*, x, 378; de Thou, liv. 111, t. vi, p. 407-408; *Rec. des choses mém.*, p. 433; le *Réveille-matin des Français*, 61; *Mém. de l'Etat de France sous Charles IX*, 1, 294-295; les *Matines de la Saint-Barthélemy*, p. 67-68; d'Aubigné, *Hist. univ.*, II, liv. 1, ch. 17.

(2) *Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac*, v, 176; VII, 37.

(3) id. v, 162.

(4) *Déluge des Huguenots*, par J. Copp.

La crainte d'être arrêté dans son château de La Ferté avait seule décidé Maligny à venir chercher un asile en Angleterre; il ne dissimulait à personne le mobile de sa conduite dans cette circonstance, et il s'en ouvrit même un jour à un des gentilshommes de l'ambassade de France en Angleterre, qu'il rencontra à Windsor (1). A peine arrivé dans ce pays, Maligny fit demander à Charles IX, avec la permission d'y résider, la libre jouissance des biens qu'il possédait en France, où il n'osait retourner « à cause de la suspicion mauvaise qu'on pourroit avoir contre lui. » L'ambassadeur anglais, Walsingham, fut chargé de faire des démarches dans ce sens. Le roi de France rejeta la demande de Maligny : celui-ci n'aurait eu, selon une dépêche royale adressée à Lamothe-Fénélon, aucun motif pour fuir en Angleterre, puisqu'il était sauvegardé par le roi ; son séjour à l'étranger ne pouvait qu'être mal interprété, et faisait suspecter la sincérité des intentions de Charles IX à l'égard de ses sujets réfugiés à l'étranger, dans le cas où ils rentreraient en France ; le roi, enfin, désirait que Maligny ne prolongeât pas plus longtemps son séjour en Angleterre et qu'il revint en France, où il était assuré « qu'il lui seroit fait bon traitement (2). En d'autres termes, Maligny était invité à se conformer à l'édit du 8 octobre, qui enjoignait à tous ceux des *prétendus réformés*, qui avaient quitté la France à l'occasion des choses advenues le 24 août, à rentrer dans le royaume avec promesse de toute sûreté en cas d'obéissance, et menace de confiscation s'ils n'obéissaient *dedans un temps raisonnable* (3). Fénélon reçut, en outre, l'ordre d'insister auprès d'Elisabeth pour obtenir l'expulsion de Maligny

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Fénélon, v, 176,

(2) Id., VII, 371.

(3) H. Martin, Hist. de France, x, 401.

du territoire britannique; la reine répondit à l'ambassadeur de Charles IX qu'elle ne pouvait obliger le sieur de Maligny à rentrer en France, avant qu'il fût assuré d'y trouver toute sûreté et qu'elle ne pouvait douter que le roi de France n'accordât à un de ses propres sujets la faculté de séjourner en Angleterre, dont le territoire, d'ailleurs, lui serait interdit du jour où il y conspirerait contre le roi de France. Aux yeux du gouvernement anglais, Maligny, aussi bien que les autres réfugiés français n'avaient quitté leur patrie que pour éviter une mort certaine, et on ne pouvait leur imputer à crime d'avoir fui « ceux qui ne faisoient » conscience de tuer indifféremment et sans forme de justice » toutz ceulx de leur religion (1). » Vers le mois de novembre, Salignac fut autorisé à promettre, de la part de Charles IX, aux réfugiés, que, s'ils rentraient en France, il ne leur serait fait ni mal ni déplaisir; il engagea alors à dîner chez lui Maligny, Pardaillan, du Plessis et plusieurs autres gentilshommes, pour leur faire connaître les intentions bienveillantes du roi. Aucun d'eux, à l'exception de Pardaillan, ne se rendit à l'invitation de l'ambassadeur; ils auraient craint, en l'acceptant, de se compromettre vis-à-vis de leurs coreligionnaires anglais; quant à Maligny, il n'était pas loin d'y voir une embûche, il supposait qu'on voulait se débarrasser de lui par le poison. Deux jours après, cependant, en se rendant chez la reine, à Hamptoncourt, il vint avec Pardaillan faire une visite à l'ambassadeur du roi, qui ne put les décider à rentrer en France (2). Quelques semaines plus tard (23 décembre), Maligny alla de nouveau trouver Salignac qui l'informa de l'amnistie accordée aux réfugiés, s'ils rentraient en France. Le terme, passé lequel ils ne pouvaient plus en profiter,

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v. 169.

(2) Id.,

v. 212.

était fixé à la Chandeleur (2 février suivant) : Maligny trouva ce terme trop rapproché (1) et déclara ne pas pouvoir user du bénéfice qui lui était offert ; et, tout en protestant de sa fidélité au roi, il fit observer que c'était la première fois que l'absence était qualifiée de crime. Il estimait qu'il n'y avait aucune sécurité pour lui à rentrer en France (2). Les autres réfugiés français ne croyaient pas plus que Maligny à la sincérité des assurances réitérées de l'ambassadeur de France, et ils déclarèrent à Lamothe-Salignac-Fénélon qu'ils délibéreraient entre eux sur le parti à prendre, et qu'ils enverraient un des leurs vers Charles IX pour être informés d'une façon plus précise des intentions royales (3).

Cependant, les protestants de La Rochelle avaient expédié, le 25 octobre, des députés à Maligny et à Montgommery pour les prier de leur envoyer des secours (4). Cédant aux instances de Fénélon, Maligny consentit à ne pas prendre part à la tentative faite par Montgommery pour secourir La Rochelle (mars 1573) (5). Montgommery, en effet, avait rassemblé un petit nombre de bâtiments équipés par des réfugiés, il avait, avec ces navires, quitté les ports d'Angleterre, de crainte d'être arrêté par ordre d'Elisabeth. Il fit parvenir des munitions aux Rochellois, mais il ne put débarquer et se retira dans les eaux de Belle-Isle. Elisabeth avait été loin de favoriser cette expédition en faveur d'une cause qu'elle regardait comme perdue (6) ; l'ambassade

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v, 226.

(2) Id., v, 239.

(3) Id., v, 272.

(4) Mém. de l'Etat de France sous Charles IX, I, 560 ; Rec. des choses mémorables, p. 449 ; de Thou, liv. LIII, t. VI, p. 571 ; d'Aubigné, II, liv. I, ch. VII.

(5) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, v, 263, 281.

(6) H. Martin, Hist. de France, x, 418.

extraordinaire du maréchal de Retz en Angleterre n'avait pas d'autre but que d'entretenir et de stimuler, s'il était possible, les sentiments naissants d'indifférence de la reine pour ses coreligionnaires français (1).

La paix du 6 juillet confirma l'amnistie accordée aux huguenots, avec réintégration dans leurs biens et même liberté du culte dans certaines villes de France; Maligny n'en resta pas moins en Angleterre, ne se trouvant pas, disait-il, « suffisamment pourvu par les articles de cette paix (2); » et, au mois de septembre, il s'établit à Cantorbéry (3). Il ne cessa de protester de son dévouement à Charles IX; et, lors de la découverte du complot à la suite duquel le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent enfermés à Vincennes, et La Mole et Coconnas exécutés, il renouvela à Lamothe-Fénélon la promesse qu'il avait faite de ne rien entreprendre contre le roi, et exprima tous les regrets qu'il éprouvait d'apprendre cette nouvelle conspiration des perturbateurs avec lesquels il repoussait toute solidarité. Il alla même jusqu'à faire offrir à Charles IX ses bons offices auprès du comte palatin, dont l'appui était, depuis plusieurs années, assuré aux mécontents et aux protestants français, et avec lequel il avait conservé des relations fort suivies (1574, mars) (4). Ces offres de service plus ou moins sincères ne paraissent pas avoir été acceptées, et peut-être est-ce à un refus qu'il faut attribuer le projet formé par Maligny de se rendre auprès du comte palatin ou du prince d'Orange qui entretenait avec lui une correspondance fort active (5). Fénélon invita alors Maligny à ne pas

(1) *Mém. de l'Etat de France*, II, 300.

(2) *Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac*, v, 375.

(3) *Id.*, v, 402.

(4) *Id.*, vi, 58.

(5) *Id.*, vi, 168.

quitter l'Angleterre sans en avertir le roi et sans lui avoir demandé ses instructions. Cette invitation parut modifier les dispositions du réfugié qui prétendit n'avoir pour le moment nulle intention de s'éloigner (1). Cependant, au mois d'août, les préparatifs du départ de Maligny étaient terminés, le manque d'argent l'obligeait à partir, et c'était en Allemagne qu'il paraissait décidé à se rendre; il n'espérait pas plus de Henri III que de son prédécesseur; et, malgré les instances de Fénelon, il n'était pas disposé à se présenter devant le nouveau roi de France, et n'attendait rien de bon du règne qui commençait (2). Son départ fut encore différé par la présence du comte palatin et du prince d'Orange à la cour d'Elisabeth; c'était avec eux qu'il comptait partir (3). Il s'embarqua, en effet, le 30 octobre pour Flessingue, avec la plupart des réfugiés français, et se rendit auprès du prince d'Orange. Avant de quitter l'Angleterre, il avait promis, il est vrai, à Lamothe-Fénelon, que son voyage en Allemagne montrerait « qu'il avoit toute dévotion au service du roi et à la paix du royaume (4). » Arrivé en Hollande, Maligny prit la route de Hambourg et manifesta l'intention d'aller vivre « comme un gentilhomme privé auprès du comte palatin, » sans prendre part aux préparatifs que faisaient les Allemands pour porter secours à leurs coreligionnaires de France; c'est alors que les gentilshommes, qui avaient accompagné Maligny, s'en retournèrent en Angleterre pour essayer de passer de là à La Rochelle (5) (1574, décembre). Maligny ne revint pas avec eux, et ce dut être un em-

(1) Correspond. dipl. de Lamothe-Salignac, vi, 93.

(2) Id., vi, 210.

(3) Id., vi, 235, 249, 252. 268.

(4) Id., vi, 280.

(5) Id., vi, 316.

barras de moins pour Lamothe-Salignac, puisque cet ambassadeur, à son retour de Londres, dans le compte-rendu de sa mission qu'il adressa au roi Henri III, lui dit en propres termes : « Maligny est de ceux qui m'ont donné tant d'affaires, que je » dois estre aucunement excusé si je n'ay pu faire réussir pro- » prement toutes choses par delà (en Angleterre) sellon vostre » désir et contantement (1). » .

Le prince de Condé était en Allemagne, lorsque Maligny y arriva. Montmorency-Dauville, qui s'était mis à la tête des *politiques* dans le midi de la France, n'avait pas hésité à s'allier aux Protestants qui, dans l'assemblée de Milhaud (juillet-août 1574), avaient élu Condé pour gouverneur-général, en attendant la délivrance du duc d'Alençon et du roi de Navarre. C'est au milieu de ces graves événements qu'eurent lieu le sacre et le mariage de Henri III.

On se prépara de nouveau à la guerre civile, et, au commencement de l'année 1576, l'armée du prince de Condé entra en Lorraine. Maligny l'accompagnait, il avait passé à Strasbourg au mois de décembre précédent, « tant pour négocier en Allemagne » que pour tenir toutes choses en bon ordre durant ceste guerre » et parce que l'on savait que c'était « un seigneur de grand » savoir, de bon jugement et bien expérimenté aux affaires » d'Etat (2). » Il suivit l'armée du prince de Condé et fut compris dans le cinquième édit de pacification, du 14 mai 1576 (3).

C'est là la dernière mention faite de Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres, que nous ayions su

(1) Correspond. dipl. de Salignac, I, xxvj.

(2) Recueil des choses avenues en l'armée du prince de Condé, p. 26.

(3) De Thou, liv. LXII, t. VII, 417.

trouver, jusqu'au moment de sa mort, dans les historiens du XVI<sup>e</sup> siècle.

S'il faut en croire d'Aubigné (1), il serait mort aux galères, faute d'avoir pu payer rançon (2).

Comte LÉON DE BASTARD.

(1) Hist. univ., t. III, liv. 1, ch. IV. D'Aubigné fait aussi allusion à ce fait dans les aventures du baron de Fœneste.

(2) Vers 1586. Nous espérons que des recherches ultérieures nous permettront de fixer cette date avec plus de précision, de combler plusieurs lacunes dans cet essai biographique, comme aussi d'en faire disparaître les inexactitudes qui auraient pu s'y glisser.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### I.

François etc... savoir faisons à tous présens et advenir nous avoir receu l'humble supplication de nostre bien amé François de Ferrières, chevalier, seigneur de Champlenoys, Maligny et Chamlay, contenant que ou dit lieu de Maligny qui est chastellenye de grant estandue où passent et repassent plusieurs marchans, de plusieurs et divers lieux, lesquelz séjournent volontiers audit lieu de Maligny, par quoy et affin de mieulx peupler ledit lieu, seroit besoing et chose convenable pour les habitans dudit lieu et chose publique avoir ung marché la sepmaine et troys foires l'an à certains jours et festes où

se font aucunes assablées, c'est assavoir la première des dictes foires le XVII<sup>e</sup> jour de janvier, la seconde le XXIV<sup>e</sup> d'aoust, la tierce le dernier jour de novembre, et ledit marché le jour de mardi chacune sepmaine de l'an, audit lieu de Maligny; à ceste cause nous a le dit suppliant faict supplier et requérir que nostre plaisir soit créer et ériger audit lieu de Maligny les dictes foires et marché aus dictz jours, et sur ce lui impartir noz grace; pourquoy ledit inclinans à la supplication et requeste dudit suppliant, avons créé, ordonné et estably lesdictes troys foires l'an, et ung marché chacune sepmaine de l'année, aux jours dessus déclairez, pour estre tenues et entretenues d'ore en avant perpétuellement aux privilèges, droitz, franchises, libertez que ont les autres foires ou pays d'environ. Et voulons et nous plaist que durant les dictes foires et marché on puisse vendre, revendre, achapter et changer denrées licites et honestes, comme l'on faict et fera ès autres foires d'environ, pourveu qu'il n'y ait aus dits jours à quatre lieues à la ronde foire ne marché. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes au bailliy de Troyes ou à son lieutenant et à tous noz autres justiciers, officiers et subjectz présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que noz présens création, ordonnance, établissement, voluté et octroy des dictes foires et marchez dessus dits ils facent, souffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement, sans en ce luy faire mectre ou donner ne souffrir estre faict, mys ou donné ores ne pour le temps advenir, ne aux marchans affluans aus dictes foires et marchez, ne à leurs denrées ne marchandises, aucun desfourbier ou empeschement, lequel, si faict, mys ou donné leur avoit esté ou estoit, ilz le réparent et remectent ou facent réparer et remectre sans délay a plaine délivrance; et avec ce facent crier et publier, se mestier est, les dictes foires et marchez ès lieux d'environ et autres où il appartiendra, à son de trompe et cry public car tel est....

Donné à Paris ou moys de novembre, l'an de grace mil cinq cens vingt et sept, et de nostre règne le XIII<sup>e</sup>.....

(Archives de l'Empire. Trésor des Chartes, Reg. 240, n<sup>o</sup> III, f<sup>o</sup> 370 r<sup>o</sup>.)

## II (1).

Cejourd'huy 8<sup>e</sup> avril 1559 avant Pasques, comparurent en leurs personnes nobles hommes, Regnaud de la Gaymarie, lieutenant des gardes du corps du roy nostre sire, souz la charge du seigneur de Bragy et Nicolas Leloup, exempt esdictes gardes, souz les charges du seigneur de Chavigny, lesquels ont dit que, par vertu de la commission à eulx donnée par ledit seigneur roy, pour saisir et prendre au corps ung nommé de Maligny, partout où il pourra estre apprehandé, pour les causes à plain déclairées en ladite commission qu'ils ont dict avoir et qu'ilz feront apparoir en temps et lieu quant besoing sera. Suyvant laquelle commission ilz ont dict eulx estre transpourtéz le 5<sup>e</sup> jour de cedit mois d'avril oudit an, en ceste ville d'Außerre, au logis qui pend pour enseigne la Gallée, et illec estant ont trouvé cinq pièces de chevaux scellées, sçavoir : une haquenée souz poil noir, ung courtaut souz poil rouge, ung aultre cheval souz poil brung bai, lequel dernier cheval ung nommé Boulet de la compaignye de M. le duc de Laurayne a dict luy appartenir, avecques troys serviteurs de M. de Maligny, ensemble ledit Boulet<sup>cy</sup> dessus nommé, lequel gentilhomme, serviteurs et chevaux ilz ont saiziz et arrestez prisonniers en ladite hostellerye de la Gallée. Le nom et surnom desquelz serviteurs s'ensuivent : assavoir l'ung Supplice Guillaume, cuisinier dudit seigneur de Maliguy, Jacques Dubiez soy disant varlet de chambre du sieur de Beauvoys beau-frère dudit seigneur de Maligny, et l'autre Pontancian Juste dit Triumphant, lacquest dudit sieur de Maligny, comme ils ont dict. Lesquelles choses cy dessus, scavoir ledit gentilhomme Botet, serviteur et chevaux cy dessus nommés, ensemble une malle de boys couverte de cuyr dans laquelle il y a une robbe de damas gris avec deux bandes de vellours noir et passeman-

(1) La copie de cette pièce nous a été fournie par l'archiviste du département de l'Yonne, M. Quantin, dont l'obligeance est inépuisable.

terie fourrée, une paire de chausse de drap noir boufant, le taffetas, une tocllette de vellours violet frangez, ensemble ung pignoer ouvré à cinq bandes de soye noyre, ung sacq de cuyr dans lequel y a trois chemises, avec ung estuit couvert de vellours viollet garny de trois pignes, ung misrouer et plusieurs aultres choses, deux paires de boutines noires et blanches de maroquin, deux paires de pantofles, l'une de vellours et l'autre de cuyr avec un chappeau noyr picqué de soye, et encores deux chemises, une paire de boutines et une paire d'escarpins blancs. Lesditz Regnauld de la Gaymarie et Leloup cy dessus nommez ont mis et baillez en la garde et charge dudit seigneur de Beauvoys à ce présent nommé Jehan de La Fin, escuyer seigneur dudit Beauvoys, beau-frère dudit seigneur de Maligny, lequel de La Fin a promis et accepté la garde et charge dessus dictz tant gentilhomme, serviteurs que chevaux et aultres meubles cy dessus. Et de la garde d'iceux s'en est chargé et a promis et promet par ces présentes les rendre et représenter toutefois et quantes qu'il en sera requis par les dessus dictz ou aultre qu'il appartendra, à peine de s'en prendre a luy en son propre et privé nom. Et quand ad ce cy est obligé ledit de Beauvoyr corps et biens. Toutes lesquelles choses cy dessus ont esté présentement délivrez pardevant nous audit de La Fin, qui, de la garde d'iceux s'en est chargé et promis rendre comme dessus.....

Faict pardevant nous notaires royaux soubz signez, les jour et an que dessus, à Auxerre.

Signé : ARMANT, — TAFFINEAU, — JEHAN DE LA FIN.

*(Archives de l'Yonne; Minutes des Notaires.)*